



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Daniel Gander / Michel Losey

2015-CE-272

Pose de panneaux solaires sur les accotements des autoroutes

I. Question

La politique énergétique du canton est axée aujourd'hui sur de nouveaux moyens de production en matière d'énergie électrique qui tiennent compte du développement durable et des économies à réaliser (campagne OFF). Dans cette optique, il est fait régulièrement référence aux nouvelles techniques comme les éoliennes et les panneaux solaires.

Dans le pays voisin qu'est l'Allemagne, ces panneaux ont fortement proliféré, notamment sur les toits des habitations, des fermes et des entreprises. Il y a également plusieurs hectares de panneaux solaires implantés en pleine campagne. Cependant, ce qui retient le plus l'attention, c'est que sur de très longues distances et de chaque côté de l'autoroute des panneaux solaires ont été installés sur les accotements. Cette solution est remarquable dans le sens où elle permet de limiter les entretiens des espaces recouverts de végétation qui se font actuellement par des hommes et des moyens mécaniques. Notons encore que les panneaux peuvent aussi servir de protection anti-bruit, ceci pour autant qu'ils puissent être adaptés à la configuration des lieux.

Suite à ce qui est relevé ci-dessus, nous nous permettons de poser les questions suivantes :

1. Quelle est l'approche des services de l'Etat en la matière ?
2. Qui de l'OFROU ou de l'Etat peut orienter et autoriser les professionnels de la branche à réaliser de telles installations ?
3. Faut-il créer un partenariat privé - public en la matière et quelles impulsions à la mise en œuvre de cette vision, l'Etat de Fribourg entend entreprendre ?

14 octobre 2015

II. Réponse du Conseil d'Etat

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie énergétique, et en particulier pour ce qui concerne les objectifs à atteindre en matière d'énergies renouvelables pour la production d'électricité, l'Etat considère le développement du solaire photovoltaïque comme prioritaire, au même titre que l'hydraulique, l'énergie éolienne ou celle provenant de la biomasse. A ce jour, quelques 130'000 m² de capteurs solaires photovoltaïques ont été posés dans le canton pour une production annuelle de 17'000 MWh produits annuellement, ce qui représente la consommation d'électricité d'environ 5'000 ménages ou 0.9 % de la consommation d'électricité totale du canton.

Avec une moyenne de 36.4 m² de capteurs solaires installés par personne, Fribourg se situe juste en dessus de la moyenne Suisse qui est de 34.1 m² par personne.

Ceci étant précisé, le Conseil d'Etat répond aux différentes questions comme suit :

1. Quelle est l'approche des services de l'Etat en la matière ?

S'agissant de ses propres bâtiments, lors de chaque nouvelle construction ou d'assainissement de toiture, l'Etat étudie systématiquement la possibilité de les équiper de capteurs solaires. A ce jour, les toitures des bâtiments de l'Etat sont équipées de 3'900 m² de solaire photovoltaïque. De plus, afin de concrétiser une motion parlementaire du député Eric Collomb, le Conseil d'Etat proposera avant juin 2016 une modification de la loi sur l'énergie prévoyant l'obligation d'installer une production d'électricité renouvelable sur toutes les nouvelles constructions.

Pour ce qui concerne la pose de panneaux solaires sur les accotements des autoroutes, le Conseil d'Etat estime que l'idée est intéressante dans la mesure où l'orientation y est favorable, qu'il s'agisse d'une surface non valorisable autrement, et sous réserve du respect des conditions d'intégration usuelles. Des réalisations ont d'ailleurs été faites ces dernières années sur certains tronçons en Suisse, mais pas dans le canton de Fribourg.

2. Qui de l'OFROU ou de l'Etat peut orienter et autoriser les professionnels de la branche à réaliser de telles installations ?

Tout projet de construction touchant les routes nationales est dirigé par l'Office fédéral des routes (OFROU), représentant de la Confédération propriétaire des autoroutes depuis 2008.

3. Faut-il créer un partenariat privé - public en la matière et quelles impulsions à la mise en œuvre de cette vision, l'Etat de Fribourg entend entreprendre ?

La Confédération se trouve dans la première phase de la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050. En outre, le développement des installations solaires photovoltaïques figure notamment parmi les objectifs de la politique énergétique du Conseil fédéral. Le Conseil d'Etat estime qu'il n'y a dès lors pas lieu d'entreprendre des démarches dans ce contexte.

7 décembre 2015